



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 28 août 2020

### **Modalités temporaires d'accès à l'îlet La Grotte.**

Des messages sur les réseaux sociaux appellent à un rassemblement ce samedi 29 août 2020 au Robert au sujet de l'îlet la Grotte.

Cette manifestation, non déclarée, présente un risque de troubles à l'ordre public avec des risques d'accidents élevés : collisions entre bateaux, blessures causées par les hélices des bateaux, noyades... Elle présente également un risque sanitaire en cette période épidémique où la Martinique vient d'être placée en zone rouge, signifiant que la Covid-19 y circule activement.

Afin de garantir la sécurité de tous, tout en maintenant un accès à l'îlet La Grotte, le préfet de la Martinique a pris un arrêté limitant à 10 le nombre de personnes pouvant être simultanément présentes sur l'île le samedi 29 août 2020, de 5h00 à 23h00.

En vue de permettre l'application de ces mesures, la navigation à moins de 50 mètres de l'îlet est soumise à autorisation. La demande doit être adressée au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetages Antilles-Guyane (CROSS AG).

Pour mémoire, l'îlet la Grotte appartient à l'État et est géré par l'Office national des forêts (ONF). L'îlet est accessible au public à l'exception des 6 concessions d'occupation temporaires qui ont été concédées à des particuliers. Ces concessions représentent 14 % de la superficie de l'îlet. L'ensemble de l'îlet est protégé par un arrêté de biotope depuis 2002.

#### **Cabinet du préfet**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Gladys DUBOIS : 06 96 31 28 03

gladys.dubois@martinique.pref.gouv.fr

